Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251218-25_12_1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N° 25-12-15

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze décembre, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SALMON, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Philippe SALMON, Marie-Cécile PINARD, Gwenaël HERVE, Gaëlle PIERRE, Bertrand LEROY, Gwénaëlle SECHER, Alain KERMARREC, Marie-Pierre DURAND, Bernard RAVAUX, Marion CHEVALIER, Jean-Baptiste CHEVE, Bruno DELAUNAY, Gérard JOLY, Sylvie MARCHAIS, Isabelle ORY, Jean BOUTIN, François SALES, Corine ORHANT, Jean-Michel LAFOND, Hervé LE CAM, Gilles GAUTIER, Vincent SAULNIER, Sylvie LERUSSARD, Jean-Patrick DESGUERETS, Jean-René HOUSSIN, Patrick ROULLE et Françoise LOTTON
ABSENTS EXCUSES	Ronan MICHEL (pouvoir à Gérard JOLY), Aurélie GAUCHER (pouvoir à Jean BOUTIN), Marylène LETORT (pouvoir à Hervé LE CAM), Olivier ATHANASE (pouvoir à Patrick ROULLE)
ABSENTS	Nicolas KLUTCHNIKOFF, Magalie PETEL

Madame Marion CHEVALIER est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

25-12-1. ASSEMBLÉE_RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE_RENNES MÉTROPOLE_2024

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunal adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique.

Nous avons reçu le 29 septembre dernier, le Rapport d'Activités et de Développement Durable de Rennes Métropole pour l'année 2024, intitulé Rennes Métropole : Une métropole citoyenne.

Ce rapport présente en 3 parties les axes de travail en faveur de la coopération, de la participation et de l'accompagnement au changement.

- **Partie 1 : La préservation des ressources**

Plan climat : l'implication des acteurs du territoire

Agriculture et alimentation : faciliter l'accès aux produits locaux

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251218-25_12_1-DE

- **Partie 2 : Les solidarités métropolitaines**

Logement : le BRS étendu à 43 communes

La Métropole actualise son projet culturel

Le soutien à la transition écologique des communes

- **Partie 3 : Au cœur des transitions**

Un Programme local pour les activités économiques

Inauguration de la Cyberplace

Une stratégie de la donnée et de ses usages

La Charte métropolitaine de la participation citoyenne a mis en place en l'espace d'un an :

- le Printemps citoyen, avec 121 animations dans 23 communes autour du lien entre participation citoyenne et transitions.

- « Nos lieu communs », 16 lieux dans la métropole susceptibles d'accueillir un projet pour la transition écologique et 46 lieux recensés par les communes, avec plus de 300 participants aux ateliers publics pour imaginer le futur des sites.

- L'Assemblée citoyenne, qui est garante de la mise en œuvre de la charte de la participation citoyenne et qui a été renouvelée de la moitié de ses 28 membres en novembre.

- Le droit d'interpellation, depuis l'automne 2024, un citoyen peut interpeller la Métropole sur une idée, un projet, un désaccord. Si sa demande remplit les conditions requises, il a trois mois pour collecter 1 000 signatures dans au moins trois communes. Le conseil métropolitain a ensuite six mois pour donner lecture de l'interpellation et des suites qui lui sont réservées.

La préservation des ressources :

Une concertation d'ampleur a été lancée pour définir les axes du Plan climat 2025-2030. 55 personnes représentatives de la population ont été réunies de janvier à mai pour avis, avec 1000 répondants à un questionnaire diffusé dans les mairies, sur le site de la Fabrique citoyenne ou lors de marchés et d'évènements.

Les élus ont contribué par l'intermédiaire d'un atelier métropolitain sur les trajectoires possibles de réduction des gaz à effet de serre, avec un débat d'orientation du plan climat en conseil métropolitain. Une conférence locale du climat a eu lieu en avril 2024, avec 500 participants (acteurs socioéconomiques et partenaires). Des ateliers sectoriels sur des éléments de planification écologique.

Concernant l'agriculture et l'alimentation, l'enjeu est de mieux faire connaître les productrices et producteurs locaux à celles et ceux qui vivent dans la métropole. Le guide pratique « Manger local et de saison » publié en juillet 2024 recense une centaine de lieux de vente en circuit court. Une large diffusion a été faite dans la métropole (mairies, bibliothèques, musées, événements culturels, …). Des panneaux ont été réalisés pour les

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251218-25_12_1-DE

lieux en vente à la ferme et magasins de producteurs, avec 23 producteurs volontaires de 17 communes qui en ont bénéficié début 2025.
Un partenariat Rennes Métropole / TVR a mis en avant les producteurs locaux dans l'émission mensuelle « Le cabas de Juliana », avec des tournages de l'émission sur les marchés de communes de la Métropole.

Les solidarités métropolitaines :

Le nouveau Programme local de l'habitat 2023-2028 étend, à compter de 2024, le bail réel solidaire à toutes les communes, et les conditions d'éligibilité pour les ménages s'élargissent.

Selon les secteurs, le coût d'achat est réduit de 15% à 50%.

Depuis 2021, ce sont 700 logements BRS livrés et 2 000 logements BRS en projet. L'objectif du PLH est de 1 700 logements BRS livrés par an.

Le projet culturel métropolitain a été actualisé en juin 2024 mettant en valeur la coopération et la proximité. L'accompagnement de la métropole passe, par exemple, par un travail sur des problématiques entre communes : mobilité des habitants vers des lieux culturels proches, éducation artistique et culturelle…Il y a davantage d'actions de proximité sur le territoire pour les Champs libres, l'écomusée et la Maison du livre à Bécherel. Le projet culturel contribue également à bâtir un récit métropolitain, en renforçant le sentiment d'appartenance à un territoire commun, et en sensibilisant habitants et touristes à la relation ville-campagne, et en contribuant au projet de sentier métropolitain.

Le fonds métropolitain de transition écologique et de soutien à l'investissement communal (FMTE) succède au fonds de concours. Ce sont 22,5 M€ pour la période 2024-2026, avec un cofinancement allant de 20 % à 40 % pour les projets, avec un bonus de 10 % pour 11 communes pôles de proximité à conforter.

Une grille de critères environnementaux pour les projets a été mise en place : énergie, impact carbone, mobilité, adaptation au changement climatique, biodiversité…

Le Prix « Territoria Or » dans la catégorie « Enjeux environnementaux » pour le FMTE a été décerné par l'Observatoire national de l'innovation publique. Il récompense les initiatives innovantes des collectivités : 24 projets ont été cofinancés avec le FMTE en 2024.

Au cœur des transitions :

Le Programme local de l'aménagement économique (PLAE), adopté en septembre 2024, pose les bases d'un développement économique durable, en réponse à l'objectif de zéro artificialisation nette d'ici 2050 (loi Climat et Résilience).

Dans les 10 prochaines années, 65 hectares seront mobilisables pour les entreprises, dont 60 % seront issus du renouvellement de zones d'activités existantes. Cela implique de nouvelles pratiques :

- Réhabilitation de bâtiments,
- Optimisation des surfaces : construction en hauteur, mutualisation d'équipements et services, ...
- Accompagnement et conseil de la Métropole pour les communes et les acteurs économiques.

Pour faciliter l'accès au foncier, un bail à construction a été introduit, inspiré du bail réel solidaire dans le logement, permettant aux entreprises d'acquérir le bâti sans le terrain.

L'objectif est clair : préserver les ressources foncières, tout en assurant la pérennité et l'attractivité des zones d'activité dans un contexte de transition écologique.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251218-25_12_1-DE

La Cyberplace a été inaugurée en novembre 2024 à ViaSilva, elle affirme la place de Rennes comme acteur clé de la cybersécurité en France et en Europe.

Ce bâtiment sécurisé de 7 600 m² sur cinq étages accueille :

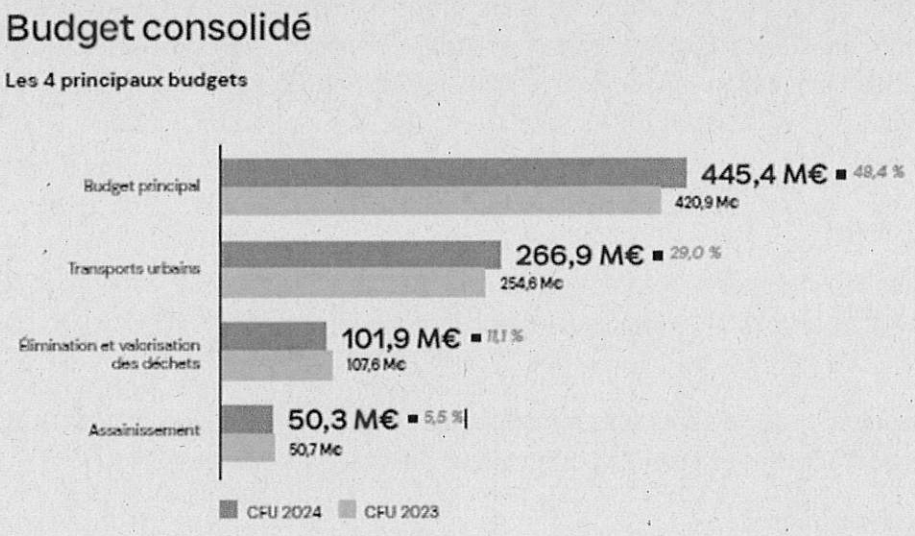
- Le Poool, structure d'accompagnement à l'innovation,
- La Cyberdéfense Factory, incubateur de start-ups civiles et militaires,
- Le siège du Pôle d'excellence cyber,
- Et Cykred, la nouvelle pépinière métropolitaine dédiée aux jeunes pousses de la cybersécurité, avec notamment 170 m² de locaux "confidentiel défense".

La stratégie métropolitaine de la donnée et de ses usages a été adoptée en novembre 2024. Elle vise à mettre les données au service des citoyens et de l'action publique, tout en garantissant éthique, transparence et respect de la vie privée, avec 3 objectifs clés pour renforcer l'engagement pour le numérique responsable :

- Démocratique : renforcer la transparence des politiques publiques,
- Collectif : associer communes, entreprises, universités et associations dans une dynamique de co-innovation,
- Stratégique : maîtriser les outils numériques (algorithmes, IA, logiciels) et valoriser les données utiles à la transition écologique, aux politiques sociales et à l'aménagement.

Ci-dessous quelques points rappelés dans le rapport financier :

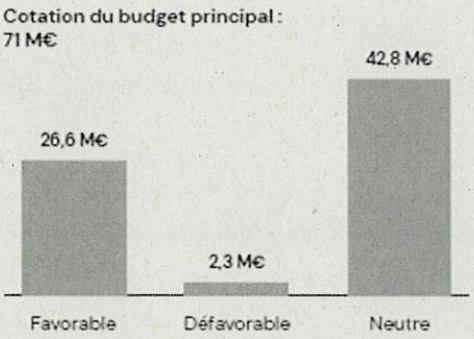
Le montant total des dépenses réelles du compte financier unique 2024 représente 878,76 M€.

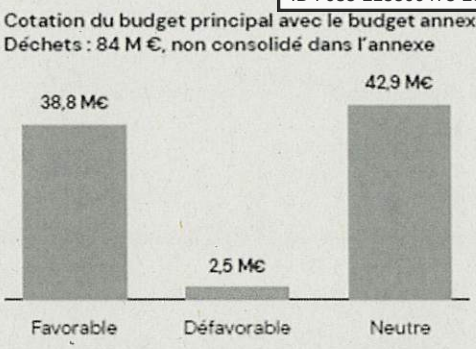


L'épargne brute s'élève à 96,5 M€ avec produits des cessions. Elle est en hausse de 9,8% par rapport au compte financier unique 2023. Ceci s'explique notamment par la baisse de la participation du budget principal au budget annexe Transports urbains (28,6 M€ en 2024 contre 33 M€ en 2023).

Au budget principal, **l'encours de la dette** s'élève 428,1 M€. La capacité de désendettement pour le budget principal est de 4,7 années, contre 5 années en 2023.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251218-25_12_1-DE





Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Prend acte** de la présentation du rapport d'activités et de développement durable de Rennes métropole pour l'année 2024.

Délibération certifiée exécutoire

Philippe SALMON, Maire de BRUZ

Délibération publiée le : 18/12/2025

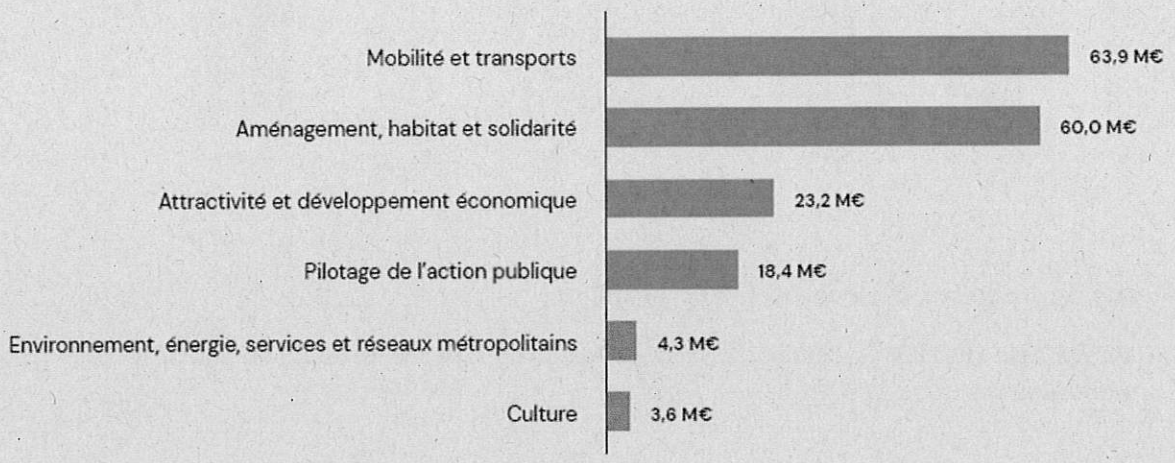
Délibération transmise le : 18/12/2025

MAIRIE DE BRUZ (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251218-25_12_1-DE

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 219,4 M€ en 2024 soit +11,2% par rapport à 2023.

Les dépenses en mobilité et transports représentent la part la plus importante des dépenses d'investissement, s'élèvent à 63,9 M€.



Les recettes d'investissement s'élèvent à 60,8 M€ hors emprunt.
Les **recettes de taxe d'aménagement** s'élèvent à 5,6 M€,

Les **subventions d'investissement** s'élèvent à 29,3 M€.

Budgets annexes

Rennes Métropole est dotée 3 budgets annexes :

- Le budget **Transports urbains** est le plus important et représente 194,8 M€ de dépenses de fonctionnement en 2024.
- Le budget **Elimination et valorisation des déchets** avec 69,9 M€ en dépenses de fonctionnement en 2024
- Le budget **Assainissement** qui représente 28,8 M€ de dépenses de fonctionnement pour la même période.

Annexe verte

La loi des finances 2024 pose l'obligation d'un classement des dépenses d'investissement en fonction de leur contribution aux objectifs de transition écologique, sous la forme favorable/défavorable/neutre/ non-côté.

Pour 2024, le périmètre des dépenses analysées est restreint (BP +Annexe Déchets sur une partie des dépenses d'investissement) et sera élargi à l'ensemble des budgets annexes en 2025 : un déploiement progressif avec plusieurs axes d'analyse. En 2024, l'axe d'analyse est celui de l'atténuation du changement climatique.